

# La vie économique en quelques lignes

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **41 (1961)**

Heft 2: **Problème d'aujourd'hui, problème de demain : les loisirs**

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# LA VIE ÉCONOMIQUE

## FRANCE

**Stabilité.** — Durant les premiers mois de l'année, l'activité économique s'est maintenue au niveau élevé qui avait été atteint à la fin de l'année 1960. Dans l'ensemble les prix sont restés stables.

Malgré une réduction assez sensible des exportations vers l'Algérie, la situation du commerce extérieur de la métropole reste bonne et les échanges ont poursuivi leur développement dans un équilibre satisfaisant. Les importantes rentrées de devises ont encore renforcé la solidité de la monnaie. Maintenant les dettes de la France à l'étranger sont largement couvertes par ses avoirs en or et en devises : à fin mai 1961 : 2.600,7 millions de dollars de réserve, contre 2.140 millions de dollars de dettes étrangères (1.810 à long terme et 330 à moyen terme).

**La production industrielle.** — Au cours des quatre premiers mois de l'année, l'indice, corrigé des variations saisonnières, de la production industrielle n'a pratiquement pas varié pour l'ensemble de cette période. Il apparaît même, sous réserve de rectifications ultérieures, très légèrement en retrait par rapport aux derniers mois de 1960, l'indice s'établissant à 181,5 contre 183. La comparaison avec les quatre premiers mois de 1960 fait cependant ressortir une progression de 6,6%. Ce ralentissement, dont on avait senti les premiers signes à la fin de l'an dernier, est surtout imputable aux difficultés rencontrées dans les branches suivantes : automobiles (à ce propos voici des chiffres éloquentes : les importations d'automobiles étrangères ont été, au cours des cinq premiers mois de l'année, de 212% supérieures à celle de la même période de 1960, les exportations d'automobiles françaises à l'étranger de 32% inférieures), les motocycles, tracteurs, construction aéronautique, matériel ferroviaire ; tandis que la situation des industries de la construction électrique s'est par contre améliorée.

Pour la période janvier-avril, on note les mouvements suivants d'une année à l'autre : en progression : gaz naturel + 46,5%, métallurgie des métaux non ferreux + 20,9%, chimie organique + 20,8%, pétrole et carburants + 19,4%, chimie minérale + 13,1%, construction électrique + 10,1%, première transformation des métaux + 7,8%, textiles + 3,4%, sidérurgie + 1,6%. En régression : construction aéronautique - 21,1%, tracteurs - 13,8%, construction automobile - 10,2%, combustibles minéraux solides - 4,9%, matériel ferroviaire - 3,7%.

**La consommation.** — La reprise amorcée à la fin de l'année dernière s'est maintenue. Par rapport aux quatre premiers mois de 1960 les indices de ventes de la Fédération nationale des coopératives de consommation, des magasins à succursales et des grands magasins de Paris ressortent en effet respectivement en augmentation de 15,2%, 8,6% et 12,6% sur la période correspondante de 1960.

Parallèlement, le produit des taxes sur le chiffre d'affaires s'est accru de 22 p. 100.

**Main-d'Œuvre.** — La situation de l'emploi demeure bonne. En avril la durée hebdomadaire du travail s'élevait à 45 h 8 dans l'ensemble des industries et à 45 h 5 dans les industries de transformation, contre 45 h 7 et 45 h 3 en avril 1960. Pour les quatre premiers mois de l'année, la couverture des demandes d'emploi par les offres s'est établie à 19,9% contre 14,0% pour la période correspondante de 1960. Le nombre des chômeurs secourus oscille autour de 35.000.

**Prix et salaires.** — Les baisses de caractère saisonnier enregistrées sur les cours de certains produits alimentaires, notamment les produits laitiers et sur les tarifs de l'énergie électrique, ont compensé la hausse peu importante des produits industriels. L'Office général des prix de gros (100 = 1949) a passé de 183,3 en janvier à 182,1 en février, 181,8 en mars et 180,6 en avril. Par rapport aux quatre premiers mois de 1960 on constate une légère progression de 1,3%, dont, produits alimentaires - 0,1%, combustibles et éclairage + 0,3%, matières premières + 0,6%, produits industriels + 3,9%, produits importés - 5,2% (dont matières premières industrielles - 7,2%).

Quant à l'indice des prix de détail dans l'agglomération parisienne (les 250 articles, il était de (100 = 1-7-56 au 30-6-57) 133,1 en janvier, 132,2 en février, 133,1 en mars et 133,0 en avril. Par rapport aux premiers mois de l'année l'augmentation est de 2,1% dont, aliments et boissons + 1,2%, produits manufacturés + 1,9%, services + 5,1%.

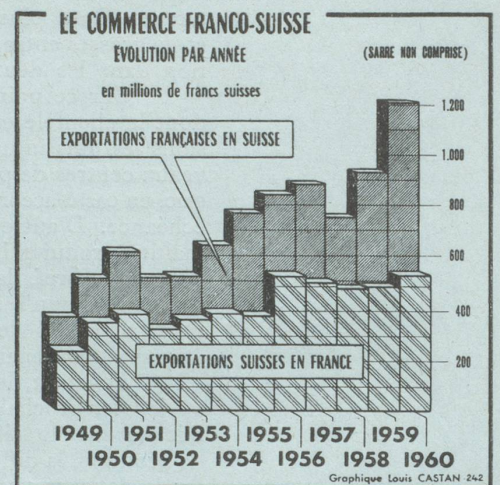
La hausse des salaires se produit au rythme moyen mensuel de 0,6%. L'indice des taux de salaires horaires pour l'ensemble des industries arrêté en avril dépassait de 1,8% celui de janvier et de 7,4% celui d'avril 1960.

### Accroissement des allocations de devises pour les voyageurs à l'étranger.

— Le Ministère des finances et des affaires économiques a apporté des assouplissements à la délivrance des devises aux voyageurs résidents se rendant à l'étranger. Dès maintenant le montant de l'allocation touristique par année civile — quelque soit le ou les pays visités — est porté de 1.500 à 2.500 NF. Cette allocation peut être délivrée en une ou plusieurs fois. Celle pour voyages d'affaires passe de 750 à 1.000 NF (il est possible de cumuler les deux allocations). Enfin, les voyageurs peuvent exporter en plus les pièces de monnaie et les billets de banque étrangers inutilisés lors d'un précédent voyage, dans la limite de la contre-valeur de 500 NF au lieu de 250. D'autre part, la tolérance de sortie en billets de banque français passe elle aussi de 250 à 500 NF.

**Le développement de l'épargne.** — Les statistiques indiquent que le développement de l'épargne liquide s'est poursuivi au cours du premier trimestre 1961. Les émissions de valeurs mobilières, bien qu'elles soient restées au-dessous du niveau de 1959, ont cependant atteint un total nettement supérieur à celui des trois premiers mois de 1960. L'accroissement de l'épargne liquide, qui s'élève à 3,46 milliards de nouveaux francs, dépasse de 0,59 milliard le montant enregistré au cours des trois premiers mois de 1960.

## GRAPHIQUE DU COM



# EN QUELQUES LIGNES



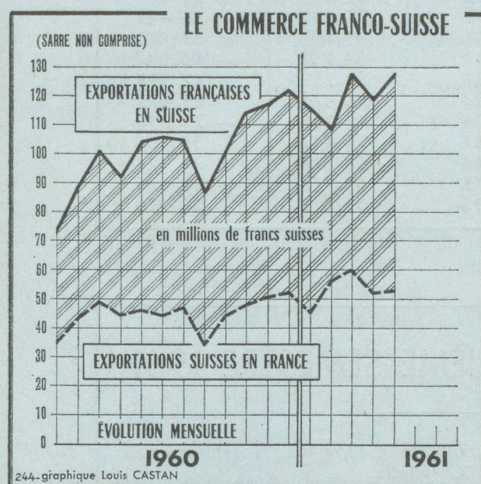
## SUISSE

**Commerce extérieur.** — Pour les cinq premiers mois de l'année 1961 les importations ont atteint 4 656,1 millions de francs suisses (3 752,2 en 1960) et les exportations 3 423,4 millions (3 151,4 en 1960). Le solde passif s'élève donc à 1 232,7 millions (600,8 en 1960).

Pendant les cinq premiers mois de l'année les exportations suisses en France ont atteint 266,3 millions de francs suisses. La progression est, avec 42,6 millions de francs suisses, de 20 % par rapport à la même période de l'an dernier. Quant aux exportations françaises en Suisse, leur croissance est, avec

600 millions de francs suisses, de 30 % par rapport aux cinq premiers mois de 1960.

## MERCE FRANCO-SUISSE



augmentation du revenu annuel réel est un peu inférieure à son accroissement nominal. Elle a été de 6,2 % en regard de 5,2 % en 1959 et de 2,3 % en 1958.

**O.C.E.D.** — Dans le message qu'il a adressé aux Chambres sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation de Coopération Économique et de Développement (O.C.E.D.) qui doit se substituer à l'O.E.C.E., le Conseil fédéral insiste sur l'importance que revêt pour l'économie européenne et pour notre pays la libéralisation du commerce international et la convertibilité des monnaies.

**Taxation de la benzine.** — Le Conseil fédéral présente un nouveau projet de financement des autoroutes dont la base serait une surtaxe de 0,05 franc par litre sur la benzine. Ce projet sera soumis aux Chambres dans leur session d'automne pour qu'il puisse entrer en vigueur au début de 1962 si un référendum n'est pas lancé contre ce projet.

**Visite de M. Black au Palais Fédéral.** — M. Eugène Black, président de la Banque Mondiale, a été reçu au Palais fédéral, par M. Wahlen, président de la Confédération, M. Petitpierre, chef du département politique, et M. Stopper, directeur de l'administration des finances. Parmi les problèmes traités à cette occasion, il faut mentionner l'aide aux pays en voie de développement.

Les dispositions pour l'adhésion de la Suisse à la Banque Mondiale et l'octroi d'un nouvel emprunt n'ont pas été discutés.

**Expansion économique.** — L'Assemblée annuelle de la Société suisse de statistique et d'économie politique, qui s'est

tenue les 12 et 13 mai dernier, à La Chaux-de-Fonds, s'est occupée des problèmes très actuels que pose l'expansion rapide de l'économie. Une économie en développement intense se caractérise essentiellement par une pression inflationniste latente, ce qu'on appelle l'« inflation larvée », laquelle provient d'une demande en excédent chronique. Aussi les débats de la Société ont-ils essentiellement porté sur les méthodes par lesquelles on peut lutter contre cette inflation insidieuse tout en maintenant le plein-emploi. La majorité des participants a été d'avis que des mesures d'ordre monétaire ne sont nullement suffisantes, même si elles apparaissent comme désirables. En favorisant la constitution de l'épargne et de capitaux, l'on crée les conditions permettant de couvrir sans inflation les besoins en capitaux d'une économie en expansion et d'augmenter rapidement l'offre en général. Mais il a été expressément souligné que ce but ne peut être atteint que si les employeurs comme les syndicats pratiquent une politique raisonnable en matière de salaires et de prix.

**Développement des assurances.** — Le rapport concernant les résultats obtenus par les 89 entreprises concessionnées en 1959 souligne qu'on a dépensé en Suisse, au cours de 1959, au titre d'assurances de toute espèce, une somme globale de 4 530 millions. Les entreprises privées soumises au contrôle fédéral ont, à elles seules, encaissé 33 % de cette somme (1,5 milliard) au titre des assurances directes.

L'activité des Sociétés suisses d'assurances ne se limite pas exclusivement à notre pays. Près de la moitié de ces Sociétés travaillent également avec l'étranger, certaines dans le monde entier. Les primes résultant de ces polices conclues à l'étranger atteignent un total de 1 183 millions, soit plus de quatre cinquièmes de celles que produit l'assurance directe en Suisse.

La réassurance, aussi bien celle pratiquée exclusivement par les compagnies de réassurance que celle qui fait partie des opérations des assureurs directs, revêt une importance particulière. La première catégorie reçoit de l'étranger quelque 1 300 millions, la seconde 500 millions. On estime que les Sociétés suisses ont encaissé en 1959 près de 3 milliards de francs pour leurs affaires traitées avec l'étranger.

Lors de l'Assemblée de la Compagnie suisse de réassurances, M. Paul Keller, président, a déclaré entre autres :

« Les fusions de compagnies d'assurances se poursuivent et toute récession qui frappera notre secteur économique les multipliera. On s'attend à ce que ce mouvement de concentration se poursuive avant tout aux États-Unis. Il atteindra vraisemblablement un jour l'Europe continentale elle aussi. Seules, les entreprises ou groupes bien dirigés et rationnellement organisés survivront à ce processus. La concurrence qui règne sur le marché entraîne quelquefois les assureurs à accorder des couvertures que, même ouverts aux combinaisons nouvelles et originales, nous ne pouvons plus considérer comme saines et techniquement défendables. Grâce à une heureuse collaboration avec d'autres réassureurs européens et des compagnies d'assurances influentes, nous sommes parvenus au cours de l'exercice, à faire admettre, dans les polices responsabilités civiles diverses sur le marché français, des exclusions réduisant l'engagement du réassureur dans la couverture illimitée à des proportions plus acceptables. Toutefois, il n'a pas été possible d'éliminer du premier coup le phénomène techniquement aberrant que représente une « couverture illimitée ». Peut-être faudra-t-il un sinistre spectaculaire pour que l'enseignement porte ses fruits. »